

Séance du 17 décembre 2025

Délibération n°DE_2025_12_005

Nombre de délégués : 24

Quorum : 13

Votants : 13 dont 3 suppléants

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq, à 17 heures 30, le Conseil Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Verdun, légalement convoqué en date du 09 décembre 2025, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ADDENET.

Ont pris part au vote :

Jean-Marie ADDENET, Antoni GRIGGIO, Guillaume ROUARD, Fabrice BEAUMET, Régis BROCARD, Dominique AARNINK GEMINEL, Régis AUBRY, Sébastien JADOU, Massimo TRINOLI, Evelyne FAUQUENOT, Jean-Michel NICOLAS, Jean-Paul COLIN, Jean-Christophe PATON

Régis AUBRY est désigné secrétaire de séance.

8.7 Motion d'opposition à la suspension de la ligne TER Verdun - Châlons

Vu l'abandon progressif, jusqu'à sa fermeture définitive, de la ligne ferroviaire n°5, soutenu par le refus des autorités de réactiver une liaison directe vers Reims par le raccordement à Saint-Hilaire-au-Temple,

Considérant la dégradation régulière du service de transport des voyageurs TER entre Verdun et Châlons-en-Champagne transféré sur la route en 2013

Apprenant la volonté du Conseil Régional Grand Est de suspendre ladite liaison TER à compter du 1^{er} juillet 2026,

Les élus du Pays de Verdun refusent la fatalité de voir disparaître un service de mobilité structurant pour l'ensemble du territoire régional et partagent la volonté d'un aménagement du territoire équitable et durable.

En ce sens, il convient de soutenir :

- **la nécessité d'une liaison infrarégionale secondaire Est / Ouest** desservant *in fine* les métropoles de Strasbourg et Reims via Metz ;
- **la péréquation entre les territoires urbains et ruraux**, déjà structurellement fragilisés et délaissés par les services publics ;
- **le désenclavement de l'Argonne**, tant dans sa partie meusienne que marnaise, pour atténuer le sentiment d'abandon de ses habitants ;
- **le renforcement de l'attractivité de l'aire urbaine de Reims**, offrant de réelles opportunités de développement économique et sociétal ;
- **la complémentarité des offres de mobilité locales**, déployées notamment dans le cadre de la coopération Roul'en Meuse, avec un réseau régional dense et structuré ;
- **l'engagement des collectivités dans une indispensable transition écologique** favorisant le recours aux transports collectifs.

Au regard de ces éléments,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Syndical

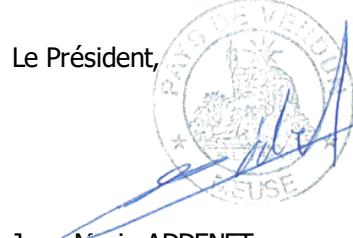
ADOpte cette motion d'opposition à la suspension de la ligne TER entre Verdun et Châlons-en-Champagne.

Ont délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président.

Le Président,



Jean-Marie ADDENET